

voix opposées : Les députés sortants assurés de leur réélection sont : MM. Garnier-Pagès, Picard, J. Simon, Pelletan ; la réélection de M. Em. Olivier est probable, celles de MM. Guéroult et Carnot sont fort douteuses ; M. Darimon ne se présentera même pas. Quelques personnages ont des chances diverses ; ainsi, MM. Durier, Gambetta, Bancel, Henri Rochefort, etc., seront mis en avant par des groupes démocratiques. On parle aussi d'une candidature qui aurait un caractère particulièrement hostile au gouvernement impérial, celle de M. Georges Baudin, dont le seul titre est d'être le neveu du représentant tué en 1851 à la barricade du faubourg Saint-Antoine.

Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques de M. Auger, conseiller municipal. Il laisse un 8<sup>e</sup> siège vacant parmi les membres de la commission municipale. Ces vides seront comblés très prochainement ; mais il ne faudrait pas croire que le gouvernement ait tardé à faire ces nominations dans la pensée de rétablir le conseil municipal élu. Il est bien résolu à maintenir le système actuel.

M. Jules Pic, directeur de l'*Étendard*, a été amené hier sous escorte aux bureaux du journal ; en partant, il dit aux employés : « Je suis entré ici la tête haute, j'y reviendrai la tête haute. »

M. de Villemain est toujours très malade.

La Société des gens de lettres va probablement se dissoudre bientôt. Il est décidé que les membres de la Société qui font en même temps partie des commissions de censure doivent opter entre ces deux titres. Cette mesure va avoir pour conséquence une scission depuis longtemps prévue : il était clair que cela devait arriver dès le jour où la politique a fait invasion dans les délibérations de la société.

Le bal des Tuileries a été très animé : Parmi les assistants se trouvaient le prince Frédéric Charles de Prusse et sa femme ; l'opérateur était d'été dans la journée leur faire visite au Grand Hôtel.

M. Autran a été présenté dimanche à l'Empereur par MM. Cuvillier-Fleury, et Jules Sautou. L'Empereur s'est informé de l'état de M. de Villemain qui, pour la première fois, n'assistait pas à cette présentation ; il fut fort gracieux pour M. Autran, et a demandé à quelle époque aurait lieu l'élection du successeur de M. de Lamartine.

C. CANOT.

Paris mercredi 21 avril.

M. Frère-Orban est retourné à Bruxelles ; il a obtenu dans sa mission, puis qu'il n'a pas réussi à amener une transaction entre les deux gouvernements. Reviendra-t-il ou bien les représentants ordinaires des deux gouvernements suffiront-ils pour poursuivre les négociations ? C'est ce qu'on ne peut encore préciser. Cependant, jusqu'à preuve officielle du contraire, nous persisterons à croire qu'il interviendra un peu plus tôt un peu plus tard une solution amiable. Autrement, il faudrait supposer que le gouvernement français couve l'affaire belge comme une occasion ou un prétexte d'intervention armée de même que l'Autriche serait prête à soulever la question de Mayence ; mais on ne dit pas que de l'Autriche ou de la France, se chargerait d'attacher le grelot. Le voyage du prince Napoléon attire aussi l'attention des hommes politiques : C'est lui, disent quelques-uns, qui fit conclure le fameux traité entre l'Italie et la Prusse qui donna la Vénétie à l'Italie ; aujourd'hui son but est de provoquer une alliance définitive entre l'Autriche et l'Italie qui n'ont plus de raisons d'être ennemies.

L'Empereur et l'Impératrice ont dîné samedi chez la reine Isabelle ; on assure que le duc et la duchesse de Madrid étaient parmi les convives. Ce fait prouverait que l'influence de l'Empereur a amené une demi-réconciliation entre les deux branches de la maison de Bourbon, et contredirait le bruit d'après lequel Don Carlos doit donner prochainement le signal d'une prise d'armes. Le gouvernement impérial verrait avec satisfaction une restauration plus ou moins prochaine des Bourbons, avec le prince des Asturies pour roi, et ce qu'on dit d'une entente à cet égard avec le maréchal Prim n'a rien de plus rieu d'inavouable. On veut en voir une preuve dans l'émission en France de l'Emprunt d'Espagne qui fournira à M. Prim et à ses collègues les moyens de dominer la révolution et d'établir un gouvernement régulier.

On ne pense pas que la session puisse être close samedi. M. Busson-Billout dit hier soir, à la réception du marquis de Talhouët, devant plusieurs de ses collègues, qu'il avait passé la nuit à travailler pour hâter le travail du budget dont il est rapporteur ; la dernière séance serait celle de mercredi au plus tôt.

Il y a un certain nombre d'amendements à la loi sur les pensions des vieux soldats ; mais on ne croit pas qu'ils soient soutenus.

Messieurs les députés ont grand désir de retourner dans leurs circonscriptions pour surveiller les intérêts de leurs candidatures. Pendant qu'ils siègent à la Chambre, leurs adversaires qui ne sont pas députés ont le champ libre et font merveilles contre eux. La situation des députés qui turent mais qui ne seront plus candidats officiels, est particulièrement délicate et, à ce propos, il faut signaler un fait intéressant :

M. de Forcade et M. Rouher, quoique

ayant sur les questions générales des idées identiques, puisqu'ils se conforment à la pensée du souverain, ont cependant sur divers points de détails des appréciations différentes. Sur les principes, ils sont d'accord, nous n'en faisons pas doute, mais il a des questions de mesure sur lesquelles ils peuvent différer d'avis. Je n'en veux citer que deux exemples ; ils s'appliquent à MM. Latour du Moulin et Olivier.

M. Emile Olivier va se présenter à la fois dans trois circonscriptions. M. le général Fleury, qui dans les conseils de l'Empereur, représente les aspirations libérales, et tient à peu près la situation qu'occupait M. le comte Wajewski avant les réformes du 19 janvier, M. le général Fleury serait d'avis que les candidatures multiples de M. E. Olivier ne doivent pas être combattues, que l'administration doit garder la neutralité ; ce serait aussi le penchant de M. de Forcade qui a conservé d'anciennes relations personnelles avec le député de la Seine. Ce n'est pas l'avis de M. Rouher qui voit toujours dans M. Olivier un compétiteur.

Pour M. Latour du Moulin, la situation est peut-être plus singulière. M. de Forcade a soutenu le principe des candidatures officielles ; mais il sait établir une distinction entre les ennemis dynastiques et ceux qui, profondément dévoués à l'Empire, sollicitent de nouvelles réformes libérales. Cependant ce n'est pas M. Latour du Moulin qui sera candidat officiel dans la gauche. Le préfet du Doubs, M. D'Arroul, est un compatriote et ami de M. Rouher ; ils se tutoient même, je crois.

J'ai voulu par ces deux faits vous montrer simplement qu'il peut y avoir entre M. de Forcade et M. Rouher divergence d'idées sur les questions de mesure. J'aurais occasion de revenir sur ce sujet, et il deviendra peut-être évident que l'honorable ministre de l'intérieur fait preuve en ces circonstances de plus de tact politique que ses prédécesseurs et que certains conseillers du souverain.

On annonce la prochaine publication d'un mémoire relatant les actes et justifiant la conduite de l'oppositon depuis 1863 ; il serait précédé d'une préface de M. Ern. Picard.

La liquidation de la Caisse des Travaux de Paris vient d'être ordonnée par décret.

Le fameux vote de dimanche, à la réunion de la société des gens de lettres restera sans effet. Elle se compose de 600 membres ; 102 étaient présents ; 60 seulement ont voté sur la question d'exclusion des membres qui font partie de la commission de colportage. M. Hamel présidait en l'absence de M. Fr. Thomas qui était allé soigner sa candidature dans le Tarn. Il avait spécifié que les débats ne pouvaient avoir d'autre valeur que celle d'une conversation qu'il n'en serait pas fait mention au procès verbal et que ce ne serait qu'un vœu sans force statutaire. Il intervint avec fermeté pour maintenir la parole à M. Francis Aubert qui parla contre la proposition soutenue par MM. De Boissieu, Robert Hall et Leo Lespès. Ce lui était d'autant plus méritoire que ses opinions républicaines sont assez connues. Cette attitude ne fut pas du goût des exaltés : l'un d'eux, M. Louis Noir, lui cria du fond de la salle : « Hamel, vous ne serez jamais président. La décision votée par une cinquantaine de membres reste donc sans effet. Il est évident que la société tient à conserver les subventions officielles qui pour le ministère de l'intérieur seul s'élevaient à 80,000 fr. »

Ch. CANOT.

LES RÉUNIONS PUBLIQUES DE PARIS

Dimanche, cinq conférences sous forme de réunions publiques. A la rue Cadet, le sujet traité était : *Enseignement de l'histoire nationale*. Il y avait 250 assistants ; M. Rorbon présidait, MM. Henne et Delorme ont traité longuement ce sujet. Ils ont critiqué l'enseignement de l'histoire dans les écoles de l'Etat et dans les écoles congréganistes, en soutenant que les écoles laïques libres sont étouffées entre les établissements de l'Etat et ceux du clergé.

A Belleville, on comptait 2,000 assistants. M. Ducasse a parlé des clubs de 1848, attaquant MM. Garnier-Pagès et Pelletan, qu'il traite de pantins et de polichinets et se plaignant des attaques des députés de la gauche.

A la salle Molière, le sujet en discussion était : *Le rôle de la femme dans la famille et la société*. Mme P. Minck a soutenu que c'est la femme qui fait les peuples. Nous ne voulons pas, a-t-elle ajouté, être des saintes, mais des mères et des épouses. Il faut l'égalité dans les ménages ; que la mère soit l'institutrice de son enfant. Mme Minck réclame des droits politiques pour les femmes. « Les femmes anglaises, dit-elle, ne sont pas écrasées sous le despotisme et l'arbitraire. » Le commissaire averti le bureau et Mme Minck a terminé son discours sans incident nouveau.

A la salle de la Redoute, où se trouvaient réunis 800 auditeurs, on a discuté sur la question des loyers. De vives attaques ont été formulées contre les propriétaires, qu'il faut traiter, a-t-on dit, comme on a traité la noblesse en 1789. La séance a été levée à 11 heures après deux avertissements.

Un de nos concitoyens en résidence à Rome, adresse à sa famille une lettre dont nous extrayons ce qui suit. Il s'agit des fêtes du Jubilé :

Rome, 14 Avril

« Vous saurez sans doute par la Correspondance de Rome combien les fêtes ont été touchantes ; je ne veux point pourtant me dispenser de vous en parler : Trop heureux témoin de ces grandes scènes pour n'en garder qu'un souvenir égoïste. »

« Je crois qu'il n'est pas d'exemple dans toute l'histoire, de manifestations aussi unanimes et aussi sincères à l'égard d'aucun homme. Depuis huit jours, ce n'est qu'un immense cri d'amour, parti du sein de la plaine romaine, et redit par toutes les montagnes. »

« Il n'est pas de petit village si misérable qu'il soit, qui n'ait voulu prendre part à cette fête des cœurs. L'affection a triomphé de la pauvreté, de la distance, pour s'épanouir aux pieds de Pie IX sous les formes les plus touchantes. Ce fut

comme un élan spontané. Trois jours durant, avant la grande fête, on voyait déboucher par les différentes portes de Rome, des chariots couverts de tentures, attelés à des chevaux barriolés ; les uns contenaient un grand baril de vin entouré de cercles dorés, d'autres des chèvres choisies entre mille, un bœuf de la meilleure race auquel on avait attaché autour du cou un cercle de pipes d'or en guise de collier, des sacs de farine, des produits terrifiants, le tout chargé d'inscriptions latines appropriées à la circonstance ; sur un grand tonneau d'huile on lisait : *Oleum effusum, nomen tuum*. Les habitants d'un tout petit village envoyaient avec un cœur d'argent l'assurance de leur filiale affection. Toutes ces charrettes étaient escortées des municipalités du pays donateur, et aboutissaient à la cour du Vatican qui fut bientôt remplie. Il parait que Pie IX, étonné de ce mouvement, demanda ce que cela signifiait ; lorsqu'on lui eut donné l'explication, il se sentit tellement ému de cette manifestation aussi spontanée, qu'il se prit à sangloter et ne put rien manger de la journée.

« Ne trouvez-vous pas dans ce mode tout à fait primitif d'exprimer son affection par des dons en nature, quelque chose de sincère qui saisis l'âme ? Je ne parle pas après cela des cadeaux des souverains étrangers ; je sais qu'ils se sont montrés généreux, mais je suis trop lent de ne voir chez ces derniers que la simple nécessité des convenances, tandis que chez les autres, je ne trouve que l'amour. Trêve de réflexions, j'en viens à la journée du 11. Soleil splendide, ciel de circonstance. J'allai à Saint-Pierre, entendre la messe de Pie IX. Je crois qu'il n'y avait pas moins de monde qu'aux grandes fêtes de juin. »

« C'était une foule immense d'hommes accourus de toutes les parties du monde, qui se pressaient autour de l'autel pontifical dans un même sentiment d'amour et de reconnaissance. »

« J'ai pu suivre assez bien la messe. Le Saint-Père a donné la communion à deux cents personnes ; puis après la bénédiction prononcée d'une voix forte, tout le peuple qui contenait l'immense basilique, entonna le chant du *Te Deum* ; je n'ai jamais assisté à une scène aussi grandiose. »

« Le soir à cinq heures c'était un hymne de mille voix, accompagné de toutes les musiques de l'armée, qui saluait Pie IX au moment où il paraissait sur l'un des balcons St-Pierre avec des paroles de bénédiction sur les lèvres. »

« En somme, c'est encore la plus belle fête que j'ai vue ou du moins celle qui me laissera les plus vifs souvenirs. »

« Le soir on tirait le feu d'artifice. Le lendemain, le Pape disait la messe à l'église Ste-Anne de l'hôpital Tata Giovanni. L'après dîner c'était une assez belle revue des troupes pontificales à la Villa Borghèse. Le soir illuminations splendides, telles que les Romains savent en faire. »

LES RÉUNIONS PUBLIQUES DE PARIS

Dimanche, cinq conférences sous forme de réunions publiques. A la rue Cadet, le sujet traité était : *Enseignement de l'histoire nationale*. Il y avait 250 assistants ; M. Rorbon présidait, MM. Henne et Delorme ont traité longuement ce sujet. Ils ont critiqué l'enseignement de l'histoire dans les écoles de l'Etat et dans les écoles congréganistes, en soutenant que les écoles laïques libres sont étouffées entre les établissements de l'Etat et ceux du clergé.

A Belleville, on comptait 2,000 assistants. M. Ducasse a parlé des clubs de 1848, attaquant MM. Garnier-Pagès et Pelletan, qu'il traite de pantins et de polichinets et se plaignant des attaques des députés de la gauche.

A la salle Molière, le sujet en discussion était : *Le rôle de la femme dans la famille et la société*. Mme P. Minck a soutenu que c'est la femme qui fait les peuples. Nous ne voulons pas, a-t-elle ajouté, être des saintes, mais des mères et des épouses. Il faut l'égalité dans les ménages ; que la mère soit l'institutrice de son enfant. Mme Minck réclame des droits politiques pour les femmes. « Les femmes anglaises, dit-elle, ne sont pas écrasées sous le despotisme et l'arbitraire. » Le commissaire averti le bureau et Mme Minck a terminé son discours sans incident nouveau.

A la salle de la Redoute, où se trouvaient réunis 800 auditeurs, on a discuté sur la question des loyers. De vives attaques ont été formulées contre les propriétaires, qu'il faut traiter, a-t-on dit, comme on a traité la noblesse en 1789. La séance a été levée à 11 heures après deux avertissements.

Un de nos concitoyens en résidence à Rome, adresse à sa famille une lettre dont nous extrayons ce qui suit. Il s'agit des fêtes du Jubilé :

Rome, 14 Avril

« Vous saurez sans doute par la Correspondance de Rome combien les fêtes ont été touchantes ; je ne veux point pourtant me dispenser de vous en parler : Trop heureux témoin de ces grandes scènes pour n'en garder qu'un souvenir égoïste. »

« Je crois qu'il n'est pas d'exemple dans toute l'histoire, de manifestations aussi unanimes et aussi sincères à l'égard d'aucun homme. Depuis huit jours, ce n'est qu'un immense cri d'amour, parti du sein de la plaine romaine, et redit par toutes les montagnes. »

« Il n'est pas de petit village si misérable qu'il soit, qui n'ait voulu prendre part à cette fête des cœurs. L'affection a triomphé de la pauvreté, de la distance, pour s'épanouir aux pieds de Pie IX sous les formes les plus touchantes. Ce fut

jamais, il est de notre devoir de suivre avec le plus grand soin les progrès que la science et la pratique réalisent dans les diverses branches de l'activité humaine. — Mulhouse, Amiens, Rouen, et d'autres centres manufacturiers, ont déjà des Sociétés de ce genre dont les travaux, souvent remarquables, ont produit les résultats les plus précieux. Evidemment, nous ne pouvons pas prétendre arriver immédiatement à l'importance acquise par ces diverses associations. Mais à tout il faut un commencement. — Nous avons la confiance qu'une fois entrés dans la voie, nos concitoyens dont l'intelligence et l'énergie ne sont pas contestées, tiendront à honneur de ne pas rester à une trop grande distance de leur devanciers.

La liste électorale pour la nomination des juges du Tribunal de Commerce de Roubaix, vient d'être arrêtée. Elle comprend environ 200 noms auxquels il faut en ajouter 30 ou 40 fournis par le canton de Lannoy qui sera, comme on sait, justiciable de notre tribunal.

Par décret impérial, M. Henri Lequenne, greffier de la justice de paix du canton Nord Est de Lille et liquidateur près le Tribunal de Commerce de la même ville, démissionnaire, est nommé greffier en chef du nouveau Tribunal de Commerce établi à Roubaix.

Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal de Tourcoing a décidé à l'unanimité qu'une demande serait adressée au gouvernement à l'effet d'obtenir pour cette ville un tribunal de commerce.

Le Progrès du Nord, dans la personne de M. Massart, l'un de ses rédacteurs, comparait hier matin devant le tribunal correctionnel de Lille sous la double inculpation d'avoir annoncé la plainte en diffamation de M. d'Havrincourt contre son gérant sans l'autorisation du plaignant et d'avoir, en contravention de l'article 42 de la Constitution, publié un extrait de discours de M. Thiers devant le Corps législatif.

La première partie de la poursuite a été renvoyée au 21 mai prochain. Le résultat du procès qui aura lieu le 27 avril fera connaître si M. d'Havrincourt a été attaqué comme fonctionnaire public ou comme homme privé seulement. Sur le second point, M. Massart a été condamné à 50 fr. d'amende.

M. Pierre Legrand a présenté la défense de M. Massart avec beaucoup d'énergie et de talent. (ECHO DU NORD.)

La Commission administrative de la Société Chorale a l'honneur de renouveler l'invitation qu'elle a adressée à ses membres honoraires pour le Concert fixé au dimanche 25 courant, à 7 heures.

On nous communique l'article suivant :

« La Grande Harmonie offrira lundi une soirée musicale à ses membres honoraires. »

« L'ouverture de *Haydée* a été enlevée avec l'entrain que comporte cette composition. »

« M. Copreaux s'est montré, dans sa légende *Le jugement du diable*, chanteur sûr de lui-même ; nous l'avions entendu à la soirée précédente ; il s'est surpassé dans le grand air de *Joseph*. Les nombreux applaudissements qu'il a recueillis lui ont prouvé tout le plaisir qu'on avait à l'entendre. »

« M. Lagrange est un ténor de grand mérite ; il tire bon parti de sa voix, et c'est sans effort et avec une grâce charmante qu'il a chanté le *Credo des 4 saisons*. Rien à ajouter à sa première romance : nous souhaitons l'entendre encore. »

« M. G. Tosco est un tout jeune homme qui a l'étoffe d'un artiste. Roubaix a vu son début. Sa fantaisie pour flûte a été traitée largement. Les sons du médium sont purs, son jeu très brillant. On sait qu'il est d'une école de maître. Sa composition sur les motifs du *Carnaval de Venise* a été applaudie ; on lui a fait l'honneur du bis. Nous prédisons un bel avenir à ce talent précocé. »

« M. Mercier s'est bien acquitté de son air varié pour clarinette, mais, soit dit en passant, il paraissait pressé d'en finir. »

« M. Delaplace a joué avec facilité sa mélodie pour violon. Nous comptons le mieux juger. C'était son début en public. Nous lui disons à bientôt, pour l'engager à aborder un genre plus sérieux. »

« M. Petit-Pierre n'a pas failli à la bonne réputation qu'il s'est faite à Lille dans le genre comique. Les *chats et les rats* ont provoqué l'hilarité générale. Son *ode à l'amour* appartenait plutôt à une réunion d'intimes. »

« L'ouverture de M. Delenney a bien marché comme ensemble, mais des vides se faisaient remarquer. Les derniers jours de la foire retenaient probablement quelques musiciens chez eux. »

« On doit beaucoup de remerciements à M. Victor Delanoy, pour le zèle qu'il apporte dans la partie ingrate d'accompagnateur. »

L'ECHO DU NORD, rendant compte d'un concert qui a eu lieu dernièrement à Lille, à la Société anglaise, s'exprime en ces termes au sujet de notre concitoyen M. C. Despaux :

« Cet artiste est apprécié à Roubaix, depuis longtemps ; il tiendrait, partout,

place parmi les pianistes les plus distingués. Possédant un doigté brillant, exceptionnel comme bris, il pourrait, avec un de ces morceaux composés ad hoc, jeter de la poudre aux yeux ; il a voulu rester dans la musique sérieuse. Son immense facilité, il l'a maintenue pour interpréter d'une façon sobre, fine, intelligemment expressive, le *Nocturne* de Dahler. Ensuite, une partie de la sonate, en do mineur, de Beethoven ; celle-ci, il l'a rendue d'une façon magistrale. — Je n'exagère rien ; je suis très récalcitrant à l'endroit de l'enthousiasme ; je juge avec calme, en Flandre que je suis ; je puis affirmer que M. Despaux a exécuté cette belle œuvre en interprète digne du maître. »

« S'il n'existait pas à Lille, dans les grands cercles, une déplorable partialité en faveur des artistes étrangers, au détriment des artistes du Nord, même de ceux de Lille, j'allais dire surtout de ceux de Lille, beaucoup de talents, découragés par cette partialité, se produiraient, et qui restent dans l'ombre. Cette manie... exotique... est plus qu'un travers, c'est une injustice ; qu'on y songe, il est temps... Qu'on me pardonne... cette parenthèse. »

« Succès complet pour M. Despaux. — Edouard Saint-Amour. »

Le jeune Louis Degand, âgé de 14 ans, victime de l'accident arrivé le 12 de ce mois dans l'établissement de M. François Roussel, rue des Arts, est mort hier mercredi 21 avril à une heure de l'après-midi.

Procès verbal à été dressé par la police de Roubaix pour tromperie sur la qualité du beurre exposé en vente, contre Louis Delplanque, Augustine Delplanque et Charlotte Delplanque, marchands de beurre à Wattrelos.

Pour toute la chronique locale : J. REZOUX

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 6 mars 1869.

M. TOULEMONDE-NOLLET réclame la parole sur le fond de la question des indemnités résultant de l'émeute et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

C'est seulement depuis quelques jours que nous connaissons le décret impérial du 2 septembre dernier, en vertu duquel, pendant 4 années, la ville de Roubaix doit être imposée de 6 centimes 1/4 additionnels au principal des quatre contributions directes.

Telle est la ressource avec laquelle nous devons payer les indemnités accordées à l'un de nos concitoyens par un jugement daté du 16 juillet 1867.

La loi est dure, et devant elle tous s'inclinent. Pourtant le respect que nous portons au tribunal ne saurait nous forcer de contenir l'émotion bien légitime que nous cause l'apparition du décret qui règle l'exécution, et cela sans qu'il nous soit arrivé l'annonce de certaines compensations qu'on nous avait fait entrevoir et qui, en équité, nous sont bien dues ; je ne suis pas seul à penser.

Que mes concitoyens, en effet, victimes du pillage et de l'incendie aient réclamé les indemnités qui leur revenaient, rien de plus juste ; et loin de leur nier ce droit, nous avons été les premiers à le proclamer. Mais qui du gouvernement ou de la ville devait payer ces indemnités ?

Pour nous, la question était toute résolue. Guidés par les règles les plus élémentaires de l'équité et bon sens, nous avions cru, que, désarmés vis-à-vis de l'émeute, les habitants de Roubaix n'auraient pas le double malheur de la subir et d'en régler le compte de leurs propres deniers ; ailleurs se trouvait la responsabilité de tous les désastres ; elle revenait à l'autorité qui seule, ayant en mains la force armée, était arrivée trop tard pour prévenir tant d'exécés.

Nous avions aussi pensé que le jour où la liberté des coalitions dégénérerait en organisation du désordre, les responsabilités prévues pour les villes par la loi du 10 vendémiaire an IV, se trouvaient déplacées, qu'elles restaient tout entières au pouvoir, seul dépositaire de la force, sans qu'il pût songer à les rejeter sur des citoyens impuissants à se défendre.

« Vaine illusion ! La loi du 10 vendémiaire an IV nous fut rigoureusement appliquée, et nous laissons en présence des difficultés peut-être insurmontables pour la ville, de citer en justice un pouvoir qu'elle croyait responsable. »

« C'en était fait, la justice avait parlé ! mais nous voulions croire qu'à côté de ses arrêts, il y avait place pour la munificence impériale. A nos portes elle s'était exercée dans des circonstances assurément moins dignes d'intérêt ; et nous avions vu, non avec jalousie mais avec des espérances que nous reportions sur nous mêmes ; nous avions vu Sa Majesté l'Empereur donner à Lille 200,000 francs pour le percement d'une rue et 100,000 à la compagnie immobilière. »

« Une faveur analogue, nous disions-nous, pourrait nous être accordée, tandis qu'un décret impérial laisserait la justice suivre son cours. Tout ainsi se conclurait et les habitants de Roubaix, victimes, mais non complices, acquitteraient avec des compensations les contributions qui leur sont imposées. Est-ce que tout d'ailleurs ne permettait pas d'entrevoir de si légitimes espérances ? »

« Epoussé par le choléra qui lui avait coûté 500,000 francs, par la diminution considérable de ses octrois et l'augmentation de ses dépenses au bureau de